

**PROGRAMME DE RECHERCHE EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE FRQNT-MTQ-FRQS  
2<sup>e</sup> CONOURS**

---

**OFFERT CONJOINTEMENT PAR :**

- Ministère des Transports du Québec (MTQ)
- Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies (FRQNT)
- Fonds de recherche du Québec - Santé (FRQS)

**OBJECTIF DU PROGRAMME :**

- Ce programme de recherche vise à inciter les chercheurs québécois, œuvrant dans des champs disciplinaires variés, à répondre aux besoins des partenaires et à proposer des recherches innovatrices, offrant des avenues intéressantes en matière de recherche en sécurité routière pour le Québec.

**PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES :**

- Deuxième de deux concours
- Programme d'une durée de cinq ans
- Projet d'une durée maximale de trois ans
- Enveloppe budgétaire globale : 1 000 000 \$
- Enveloppe disponible pour le présent concours est d'environ 550 000 \$
- Subvention pouvant atteindre : 50 000 \$ pour des projets de 1 an, 100 000 \$ pour des projets de 2 ans et 150 000 \$ pour des projets de 3 ans

**ADMISSIBILITÉ :**

- Les projets de recherche doivent satisfaire les conditions d'admissibilité décrites au chapitre 2 du guide d'appel de propositions. Seuls les chercheurs universitaires (CHU, CHUN, CHUT) ou de collège (CHC) peuvent être responsables d'un projet de recherche et soumettre une demande.
- Le chercheur responsable ne peut présenter qu'une seule lettre d'intention dans le cadre du présent concours.

**PIÈCES REQUISES (formulaires électroniques) :**

- 1<sup>re</sup> étape: - Lettre d'intention  
- Curriculum vitæ du chercheur responsable
- 2<sup>e</sup> étape: - Demande d'aide financière  
- Curriculum vitæ de tous les chercheurs de l'équipe

**DATES À RETENIR :**

- Lancement universitaire : 29 novembre 2011
- Dépôt de la lettre d'intention : 24 janvier 2012
- Dépôt de la demande d'aide financière : 3 avril 2012
- Annonce des résultats : Fin mai 2012

**CONDITIONS LIÉES AU VERSEMENT DE LA SUBVENTION :**

Les subventions accordées dans le cadre de ce programme de recherche sont conditionnelles :

- à l'acceptation par le chercheur responsable de réaliser le projet de recherche selon les objectifs et le calendrier établis dans la demande d'aide financière, avec les ressources financières accordées et dans le respect des conditions énoncées sur la fiche synthèse accompagnant la lettre d'annonce;
- au dépôt d'une entente de recherche signée impliquant la ou les universités ou collèges concernés et le MTQ;
- au dépôt d'une entente signée concernant l'utilisation d'information ou de données confidentielles appartenant au MTQ, s'il y a lieu.